



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 1^{er} février 2023

La Cnaf et l'ANCV s'engagent pour renforcer ensemble les aides aux vacances des plus fragiles

Aujourd'hui, près de 40% des Français, dont 3 millions d'enfants, ne partent pas en vacances, alors qu'elles permettent de resserrer les liens familiaux et de favoriser l'autonomie des jeunes.

Ce 1^{er} février, les deux principaux acteurs de l'aide aux vacances des publics les plus fragiles, la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) et l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) renforcent leur partenariat dans une convention signée par les présidents de conseil d'administration respectifs, Isabelle Sancerni et Frédéric Vigouroux, et les directeurs généraux, Nicolas Grivel et Alain Schmitt.

Partenaires depuis 2012, la Cnaf et l'ANCV souhaitent renforcer le soutien aux personnes les plus vulnérables et améliorer la complémentarité de leurs actions respectives. Outre le partage d'information et la promotion des dispositifs existants, la convention prévoit de favoriser leur complémentarité, notamment pour les aides aux vacances des jeunes de 18 à 25 ans, des personnes en situation de handicap, des familles résidant dans les Départements d'Outre-mer.

Elle permet également d'améliorer la promotion des services pour favoriser le départ en vacances des personnes en situation de handicap et d'enrichir l'offre d'aides aux vacances pour les familles fragiles à petits budget, faiblement autonomes et non éligibles aux aides existantes.

Selon Isabelle Sancerni, présidente du conseil d'administration de la Cnaf, « accompagner les familles dans ces moments importants que sont les vacances s'inscrit dans la politique de soutien à la parentalité menée par les Caf. Nos aides aux départs en vacances ont un impact considérable sur les familles, et en particulier sur les monoparentales, qui représentent 6 familles bénéficiaires sur 10. Elles permettent aussi à plus d'enfants en situation de handicap et à leurs parents d'accéder aux vacances. »

Frédéric Vigouroux, président du conseil d'administration de l'ANCV, déclare : « L'ANCV a construit depuis 40 ans un ensemble unique et original de programmes d'action sociale qui mettent l'outil très puissant du projet vacances au service des politiques de cohésion sociale. Notre mission commune, favoriser l'accès aux vacances du plus grand nombre, sera considérablement renforcée par la coopération que nous renouvelons aujourd'hui ».

Les Allocations familiales, un acteur historique des aides aux vacances

Acteur majeur de la solidarité nationale, la Cnaf et les Caf accompagnent les départs en vacances des familles, dans un objectif de soutien à la parentalité, d'aide à la conciliation des différents temps de vie pour les familles et d'accompagnement des enfants et des jeunes vers l'autonomie.

Elles s'adressent en particulier aux personnes les plus fragiles, pour des raisons financières, sociales et/ou une situation de fragilité liée à un évènement particulier (par exemple, le handicap).

En 2021, les Caf ont consacré 83,2M€ pour permettre l'accès aux vacances à plus de 500 000 parents, enfants et jeunes



L'ANCV, établissement public de l'Etat, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances, via les chèques-vacances et les aides à la personne. Elle consacre les excédents de l'activité des chèques vacances à des programmes d'action sociale.

En 2021, l'ANCV a consacré 25,1M€ pour permettre l'accès aux vacances à 187 000 personnes fragiles qui en sont éloignées : familles précaires, jeunes en difficulté ou en insertion, seniors isolés ou en situation de dépendance, personnes en situation de handicap, femmes victimes de violences, enfants et jeunes protégés. Elle mène cette action en partenariat avec 4 300 acteurs de terrain : collectivités territoriales, associations, organismes sociaux.

[Les aides de la Caf pour partir en vacances](#) et le site [Vacaf.org](#)
www.ancv.com

CONTACTS PRESSE

CNAF : Virginie RAULT - 07 78 95 49 90 / Manon RUPPERT – 06 80 06 70 20 presse@cnafr.fr
Suivez notre actualité sur  [@cnafr_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)
ANCV : Muriel DROIN – mdroin@ancv.fr - 01 34 29 51 94